



Appel à projets du Fonds Rentrée Numérique géré par la Fondation Roi Baudouin

Critères de sélection

Votre demande est recevable si :

- le formulaire de candidature
 - est rédigé en français
 - est rempli complètement
- le porteur/responsable du projet
 - est directeur/directrice (ou rattaché(e) à une direction) d'une école secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles
- l'établissement scolaire
 - a un indice socioéconomique situé entre 1 et 12

Parmi les dossiers recevables, le jury effectuera sa sélection en fonction des critères suivants :

- **Gouvernance et mobilisation** : Le projet d'intégration du numérique repose sur une vision développée par la direction, intégrée dans son plan de pilotage et portée collectivement par tous les acteurs (direction, Pouvoir Organisateur et au moins 70% des enseignants) avec un vrai pilotage du projet.
- **Accompagnement** : Les enseignants bénéficient d'un accompagnement intensif durant une période d'au moins un an (avec un minimum de 2 jours par mois) de la part de technopédagogues issus de leur Fédération de Pouvoirs Organisateurs (FPO), de leur Pouvoir Organisateur (PO), ou d'une autre organisation ayant développé des compétences technopédagogiques. L'école attribue à son référent numérique une charge horaire suffisante pour suivre le projet dans la durée.
- **Équipement** : Les élèves sont équipés d'un matériel homogène selon le modèle "1 pour 1" (1 machine par élève qu'ils peuvent utiliser pendant la journée et ramener à la maison) retenu par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'améliorer la dynamique pédagogique des apprentissages. Le choix du matériel et du système d'exploitation revient à l'école. Aucune marque n'est préférée à une autre.
- **Outils et plateforme numériques** : L'école définit un (ou plusieurs) outil(s) permettant un partage efficace entre les enseignants et les élèves des ressources pédagogiques et travaux à réaliser.
- **Budget et dépenses** : Chaque école candidate devra présenter un budget détaillé et prendre en charge 30% des sommes engagées.

Le Fonds Rentrée Numérique soutiendra toute école jusqu'à épuisement de ses moyens.